

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 45

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Musée départemental Arles antique : Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la participation à des fouilles sur le site arlésien de La Verrerie

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n° 28 du 24 juin 2011**, l'assemblée départementale a approuvé la signature de la convention cadre entre le Musée départemental Arles antique et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Par **délibération du 31 mars 2017** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2017.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer la convention de partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Le projet de convention est joint en annexe au présent rapport.

Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la participation à des fouilles sur le site arlésien de La Verrerie

La présente convention particulière entre le Musée départemental Arles antique et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives a pour objectif de définir le contenu et les modalités de collaboration entre le Département et l'INRAP pour la participation à l'opération de fouille programmée pour 2017 par des archéologues de l'INRAP, sur le site de La Verrerie, situé à Arles (Bouches-du-Rhône). Ce chantier est placé sous la conduite d'un archéologue au Musée départemental Arles antique, titulaire de l'autorisation de fouilles.

Cette opération archéologique programmée pluriannuelle est portée par le Musée départemental Arles antique qui met à disposition l'ensemble de ses services pour étudier et valoriser ces fouilles. Elle associe des membres de l'INRAP, du CNRS, du CICRP, de l'Université et également des doctorants ou post doctorants.

Dans le cadre de ces partenariats, le Musée départemental Arles antique participe au financement des frais de mise à disposition de trois agents de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour une durée totale de 85 jours. Cette participation s'élève à 14 016 € TTC soit 164,89 € par jours de mise à disposition. L'implication de tous les partenaires du musée (INRAP, CICRP, CNRS...) est indispensable pour mener à bien la mission que l'Etat a confiée au Musée départemental Arles antique.

L'objectif de cette opération archéologique est notamment de se consacrer à l'étude d'une maison précoce partiellement préservée par un remblaiement important et se caractérisant par des enduits peints de deuxième style pompéien en place dans un état exceptionnel de conservation.

Il s'agit de la dernière année de campagne de fouilles programmées qui va révéler un nombre conséquent de peintures de nature similaire et tout aussi exceptionnelles que celles découvertes l'année dernière.

III – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Les dépenses relatives à cette action seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL